

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2010CS035**

Comité Syndical du 25 octobre 2010

Date de convocation : 14 octobre 2010
Date d'affichage : 25 octobre 2010

OBJET : Travaux de renforcement 2010.

L'an deux mille dix, le vingt cinq du mois d'octobre à 10 heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de La Combe à Saint Yrieix sur Charente, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric LAMBERT (*Monsieur Jean-François HARDY, Secrétaire du SDEG 16, étant absent*).

Nombre total de délégués (*) :.....	104
Quorum :	53
Nombre de délégués présents au moment du vote :	63
Nombre de procurations au moment du vote :.....	4

(*) *Le nombre total de délégués devrait être de 107, le Syndicat d'Electrification de Blanzac devenu un Secteur intercommunal d'énergies n'ayant pas désigné ses 4 délégués avant le 31 décembre 2008, en application de l'article 31.2 des statuts du SDEG 16, dans le cadre de la représentation automatique, ce Secteur intercommunal d'énergies n'a qu'un seul délégué : le Maire de la Commune la plus peuplée de ce Secteur (Roulet-Saint Estèphe).*

Le Président propose à Monsieur Jean-Pierre COMPAIN, 3^{ème} Vice-Président délégué, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Jean-Pierre COMPAIN :

Expose :

- Que la Commission « travaux » s'est réunie le 28 septembre 2010. Elle a statué sur les propositions de travaux, suite aux réunions des Syndicats d'électrification locaux, des secteurs intercommunaux d'énergies et aux demandes des Communes isolées.
- Que la proposition d'inscription des travaux de renforcement des programmes 2010 a fait l'objet du document annexé à la note de synthèse jointe à la convocation à la présente réunion.
- Que la Commission « travaux » demande, si possible, de traiter en priorité et avant l'hiver 2010, les dossiers dont les chutes de tension sont supérieures à 14% et les dossiers de renforcement liés à des extensions.
- Que la Commission « travaux » demande au Comité Syndical, si de nouveaux dossiers de renforcement urgents se présentaient au cours de l'année, de bien vouloir autoriser le Président à les traiter et à les réaliser.

Propose :

- D'inscrire aux programmes 2010, l'ensemble des travaux figurant au procès-verbal de la Commission « travaux » et de retenir l'ensemble des demandes et propositions de la Commission « travaux ».

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

67 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- Inscrit aux programmes 2010 de renforcement, l'ensemble des travaux figurant au procès-verbal de la Commission « travaux », dans les conditions suivantes :
 - réalisation, en priorité et avant l'hiver 2010, des dossiers dont les chutes de tension sont supérieures à 14% et des dossiers de renforcement liés à des extensions ;
 - autorisation donnée au Président pour traiter et faire réaliser les travaux des nouveaux dossiers de renforcement urgents qui se présentaient au cours de l'année ;
- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.